

## **Nouveau traité européen: l'euro vaut bien une messe**

*Le Nouvel Observateur, Sylvie Goulard, 1 février 2012*

**LE PLUS.** Depuis des mois les responsables européens tente de faire des compromis afin de sortir l'Europe de la crise. Le traité européen adopté lundi est une étape supplémentaire. Mais selon l'eurodéputé Sylvie Goulard, les conclusions du sommet du 30 janvier sont une régression.

On Le 30 janvier, vingt-cinq Etats membres de l'UE [1] ont conclu un traité pour renforcer la gouvernance de l'Union économique et monétaire.

Cet accord a une seule raison d'être : conçu, à la demande d'Angela Merkel et de Mario Draghi, le président de la Banque Centrale Européenne (BCE), il vise à rassurer la population de l'Allemagne et des pays du Nord de l'Europe.

Ainsi, les fonds de secours de l'euro pourront-ils prochainement être augmentés, si nécessaire, et la BCE sera-t-elle plus à l'aise pour continuer à intervenir massivement (sur le second marché de la dette souveraine et en faveur des banques). Tout le reste est littérature.

### **La confiance mutuelle entamée**

Une réforme du pacte de stabilité et de croissance ("6 pack") venait juste d'être adoptée, au terme d'un an de travail entre la Commission européenne, le Parlement européen et les ministres des finances. Entrée en vigueur en novembre, elle comportait déjà un renforcement significatif des engagements de discipline budgétaire et de nouveaux outils de surveillance macro-économique destinés à tirer les leçons de la crise.

Dans ce contexte, les exigences allemandes peuvent passer pour excessives. Mais, des années durant, certains gouvernements du sud de l'Europe (dont la France) ont abusé des dépenses publiques et négligé leur perte de compétitivité. La mauvaise gestion, l'absence de réformes des systèmes sociaux ou les hausses de salaires sans rapport avec la productivité ont entamé la confiance mutuelle.

Le traité, négocié à huis clos, comporte une nouveauté : l'engagement d'introduire dans les législations nationales, de préférence au niveau constitutionnel, une règle de limitation du déficit structurel fixée à 0,5% du PIB. Il prévoit aussi que les États ne puissent plus échapper à des sanctions en se mettant d'accord entre eux pour écarter les recommandations de la Commission, comme la France et l'Allemagne l'avaient fait, sans vergogne, en 2003. Le Parlement européen avait déjà mené une bataille en ce sens ; les États ont poussé un peu plus loin cette "automaticité", sans reprendre hélas les garde-fous démocratiques que le Parlement avait introduits.

## Une régression

Sur le fond, il représente une régression par rapport au "6 pack". L'expérience de l'Irlande ou de l'Espagne, deux pays ayant bien géré leurs finances publiques, a récemment démontré que la stabilité de l'euro dépend d'autres variables que la seule discipline budgétaire : par exemple, l'endettement privé, pour prévenir les bulles immobilières, les évolutions des balances des paiements et commerciales, pour éviter des allocations de capital peu utiles, ou encore le coût unitaire du travail en fonction de la productivité qui détermine en partie la capacité des entreprises à rester dans la course. Bref, gérer une Union économique et monétaire exige de faire de l'économie, pas seulement de tenir les comptes publics en "bon père de famille" et de traiter les Etats fautifs en "bon" père fouettard.

Il manque toujours une politique européenne en faveur de la productivité, de la croissance et de l'emploi. Et ce ne sont pas les déclarations de bonnes intentions et autres vieilles recettes ressassées dans les conclusions du sommet du 30 janvier, sur le marché unique ou le brevet européen (en rade depuis des décennies !), qui peuvent en tenir lieu. Sur ces sujets pourtant essentiels, le Conseil européen n'a pas eu peur du ridicule.

Ce traité aura une vertu s'il met en relief que de nouveaux gouvernements au Portugal, en Italie et en Espagne par exemple, ont vraiment tourné la page des politiques de facilité. Si, en revanche, l'idée que l'Allemagne (comme la Finlande ou encore les Pays-Bas) ont droit à une contrepartie pour ce qu'ils font "pour l'Europe" continuait à se développer, ce serait une catastrophe.

Tous les peuples européens ont intérêt à ce que le continent reste stable et les échanges ouverts. Il n'y a pas d'un côté ceux qui travaillent pour la cause commune et les autres, enfermés à jamais dans un statut de seconde classe. Et si les Allemands ont vécu des heures noires, en partie à cause de désordres financiers, l'Histoire ne se répète jamais à l'identique. La récession, la montée des ressentiments face à des programmes d'austérité mal calibrés, l'autoritarisme des pays du Nord pourraient aussi faire des dégâts.

## Et maintenant ?

La ratification d'un accord international peut toujours réserver des surprises, même s'il est prévu que celui-ci puisse entrer en vigueur à partir de la 12e ratification par un pays de la zone euro. Comme il n'est pas conclu entre les 27 Etats de l'Union, le Parlement européen s'est également battu pour qu'il soit conforme aux règles adoptées dans le cadre communautaire et, à terme, intégré dans celui-ci. Le danger de confusion juridique aurait été grand avec deux corps de règles différents.

Certains comme François Hollande, parlent de renégocier ce texte. La ténacité de Mme Merkel ou du Premier ministre néerlandais devrait cependant les faire réfléchir. À l'évidence, la raison du plus fort l'a emporté. Et ce n'est pas agréable. Mais l'intérêt de la France pourrait bien être de ne pas rouvrir une discussion où elle est en position de faiblesse.

Il faudra bien d'autres traités pour doter la zone euro et l'UE des marges de décision politiques dont elles ont impérativement besoin. Cette étape n'est qu'un pas en avant, assurément pas le plus glorieux de l'histoire communautaire mais un pas in-

contournable pour avancer, dans un climat de divisions et de méfiance. L'euro vaut bien une messe.

---

[1] La République tchèque et le Royaume-Uni ayant refusé de participer.